

FORMATION POST-PERMIS

DISPOSITIFS DE SUIVI

- ☐ Feuilles d'émargement à la demi-journée
- ☐ Attestation de fin de formation

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- ☐ Salle de cours équipées
- ☐ Remise d'un support de formation
- ☐ Questions/réponses
- ☐ Ordinateurs
- ☐ Vidéoprojecteurs
- ☐ Maquettes murales
- ☐ Bibliothèque / Vidéothèque
- ☐ REMC
- ☐ Cours conçus par notre équipe pédagogique
- ☐ Méthodes expositives (collectives ou individuelle)
- ☐ Magistrale -Démonstrative
- ☐ Interrogative
- ☐ Méthode active (collective ou individuelle)

DURÉE ET NOMBRE D'ÉLÈVES

- ☐ 7 heures soit 1 journée
- ☐ Entre six et douze

MODALITÉ ET DÉLAI D'ACCÈS

Inscription possible sous 48h auprès du secrétariat.

LIEU ET NATURE DE L'ACTION

CF3D, 1698 Route de Saint Genix, 38490 AOSTE

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUES

M. LETONDOR

ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉ :

Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Nous acceptons les personnes en situation d'handicap sous réserve de notre capacité à nous adapter et à vous former.

TARIFS ET FINANCEMENTS

- ☐ A partir de 110€ TTC

PRÉ-REQUIS

- ☐ Savoir parler, lire et écrire le français
- ☐ Avoir son premier permis B depuis au moins six mois et au plus douze mois
- ☐ Ne pas avoir commis, durant la période probatoire, d'infractions ayant donné lieu à retrait de points ou ayant entraîné une mesure de restriction ou de suspension du droit à conduire

PERSONNES CONCERNÉES

Personnes souhaitant réduire leur période probatoire et changer d'assurance plus rapidement (de jeune conducteur à conducteur classique) et donc économiser des frais d'assurance

CONTEXTE

D'après l'Arrêté du 2 mai 2019 relatif à la formation complémentaire prévue à l'article L. 223-1 du code de la route. Les jeunes permis ayant une période probatoire de 3 ans peuvent la voir réduite à 2 ans avec 2 points de plus la première année et encore 4 points la seconde année. Ceux ayant une période probatoire (conduite accompagnée) de 2 ans peuvent la voir réduite à 1 an et demi avec 3 points de plus la première année et 3 points de plus 6 mois après.

OBJECTIFS ET SANCTIONS DE LA FORMATION

- ☐ Renforcer les compétences acquises en formation initiale et durant les premiers mois de conduite autonome
- ☐ Améliorer la compréhension et la gestion de situations de conduite complexes
- ☐ Rendre les déplacements plus sûrs et plus citoyens par des choix de mobilité responsables
- ☐ Améliorer les modes de réflexion et les aptitudes à percevoir les risques au moment où ils acquièrent d'avantage d'assurance en tant que conducteur et plus largement dans les divers modes de déplacement

VALIDATION DES ACQUIS

- ☐ Évaluation sous forme de QCM réalisée au début à la fin de la formation

DISPENSATEUR DE FORMATION

- ☐ Enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité

CONTENU DE LA FORMATION

- ☐ Présentation et objectifs de la formation (10min)
- ☐ Questionnaire d'entrée en formation : auto évaluation (15min)
- ☐ Présentation et expérience de chaque membre du groupe (35min)
- ☐ Traitement du questionnaire d'auto-évaluation (45min)
- ☐ Perception des risques et mieux les appréhender (1h)
- ☐ Comprendre et résoudre des situations complexes (1h15)
- ☐ Être capable de construire et d'anticiper ses déplacements, prendre conscience des influences du contexte et être conscient des conséquences de ses décisions (1h45)
- ☐ Se connaître en tant qu'usager de la route et sensibilisation aux questions environnementales (1h)
- ☐ Bilan (15min)

